



Photo par Josh Estey/UNICEF

S'adapter aux changements climatiques et favoriser un secteur de l'eau et de l'assainissement faiblement émetteur de CO₂

Cette note d'information explore comment les partenaires de SWA (Sanitation and Water for All, "Assainissement et eau pour tous" en Français) peuvent répondre aux risques et défis présentés par le changement climatique à travers des mesures d'adaptation et d'atténuation. Le Cadre SWA propose des suggestions concrètes sur la manière dont les partenaires SWA peuvent intégrer ces mesures relatives au changement climatique dans leur planification et leurs actions aux niveaux mondial, régional et national.

À propos des notes d'information de SWA

Les notes d'information de SWA analysent des problématiques de développement essentielles qui intéressent le partenariat. Elles se penchent sur les possibilités d'améliorer la compréhension de ces questions et proposent plusieurs mesures concrètes qui peuvent s'intégrer dans le travail collaboratif des partenaires de SWA.

Pourquoi les partenaires de SWA doivent-ils intégrer l'action climatique à notre planification ?

L'assainissement, l'hygiène et l'eau sont essentiels pour le développement socio-économique, la sécurité alimentaire et un environnement sain. Ce sont également des éléments fondamentaux pour réduire la charge mondiale de morbidité et améliorer la santé, la qualité de vie et la productivité des populations. La science est cependant claire : les changements climatiques nuisent aux possibilités de prédiction de la disponibilité et de la demande en eau, affectent la qualité de l'eau, augmentent les pénuries d'eau et menacent le développement durable à travers le monde. Plusieurs facteurs y contribuent, notamment les inégalités persistantes d'accès aux services publics, la croissance de la population, l'incertitude politique, les migrations, l'appauvrissement des sols, l'accélération de l'extraction des eaux souterraines, la dégradation généralisée de l'environnement et la perte de biodiversité. Le caractère durable des services d'eau et d'assainissement ainsi que des comportements en subit déjà les conséquences, ce qui affecte de façon disproportionnée les populations pauvres et vulnérables.

L'[Accord de Paris](#) adopté en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a été conclu en 2016. Il répond au besoin de limiter la hausse de la température moyenne mondiale bien au-dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels d'ici à la fin du siècle, ainsi qu'à celui de s'adapter aux répercussions des changements climatiques. En 2015, les pays ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, doté d'objectifs indépendants (les ODD) en matière [d'eau et d'assainissement](#) (ODD 6), et [d'action climatique](#) (ODD 13). Le [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe \(2015-2030\)](#) a lui aussi été adopté en 2015 lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, à Sendai, au Japon.

La phase de mise en œuvre de l'Accord de Paris met l'accent sur la définition et l'application par les parties de [Contributions déterminées au niveau national](#). Associées à d'autres stratégies nationales et multisectorielles essentielles comme les [Plans nationaux d'adaptation](#), et les [Communications nationales](#), elles constituent un cadre efficace pour exposer les priorités nationales en matière d'action contre les changements climatiques, et ont le potentiel d'orienter des priorités comme les interventions d'atténuation et d'adaptation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Elles apportent également une base pour que les plans d'investissement intègrent la vulnérabilité et la résilience face au climat dans le contexte général des ODD et du Cadre de Sendai.

La raison d'être du partenariat multipartite SWA est de mobiliser ses partenaires afin qu'ils collaborent pour atteindre les ODD. Il peut, par exemple, jouer un rôle

fondamental dans la création de liens entre les ODD 6 et 13 et intégrer le fait que la capacité à atteindre ces ODD a des effets directs sur pratiquement tous les autres ODD – ceux qui portent sur la pauvreté, l'alimentation, le genre et les inégalités, par exemple – tout comme elle en dépend directement. En outre, alors que le partenariat renforce l'accent placé sur le niveau national, SWA peut contribuer au succès de l'Accord de Paris en offrant aux partenaires un point d'appui stable pour déterminer les moyens à mettre en œuvre ainsi que les raisons pour lesquelles les pays peuvent envisager d'inclure des interventions d'atténuation et d'adaptation liées à l'assainissement et à l'eau.

La présente note d'information représente la première contribution du secrétariat de SWA destinée à fournir aux partenaires de SWA des informations ainsi que des suggestions concrètes sur les étapes qu'ils peuvent suivre pour intégrer des actions d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques à leur planification.

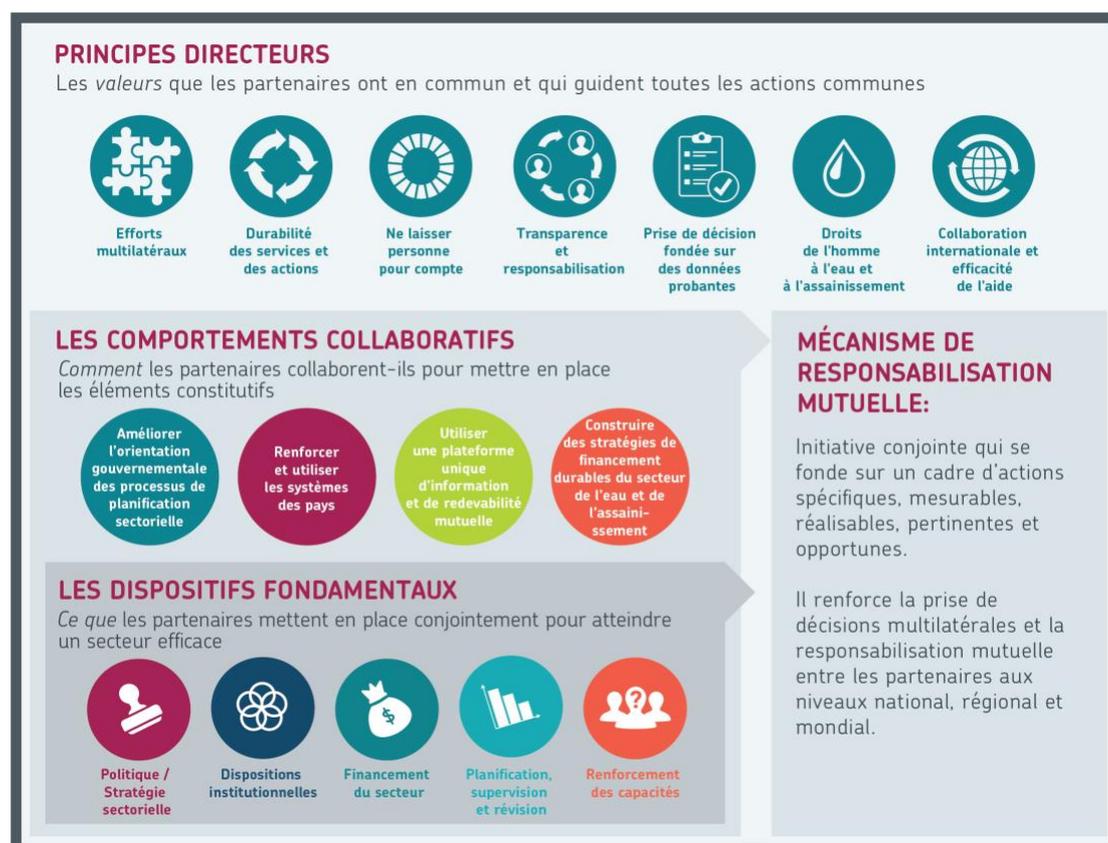
Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Le secteur de l'eau et de l'assainissement subit déjà de nombreuses façons les effets de phénomènes météorologiques et climatiques comme la variabilité, la saisonnalité et des événements météorologiques extrêmes. Ceux-ci ont souvent des répercussions négatives sur la disponibilité, l'accessibilité, le caractère abordable et la qualité de l'eau et de l'assainissement. Les changements climatiques ajoutent une pression supplémentaire à l'accomplissement des cibles en matière de santé publique. Par exemple, en cas de recul de la disponibilité des approvisionnements en eau (par ex., en raison de la baisse des niveaux d'eau), des personnes peuvent être contraintes de boire une eau contaminée (par ex., une eau de surface non traitée), ce qui provoque une augmentation des maladies transmises par l'eau. La pollution des puits et l'inondation des latrines augmentent également les risques de maladies infectieuses et contribuent aux retards de croissance. En outre, un recul de la disponibilité de l'eau complique les pratiques d'hygiène, ce qui peut nuire à l'efficacité des campagnes destinées à changer les comportements dans les régions où l'accès à l'eau est de plus en plus limité à cause des changements climatiques. L'augmentation du nombre d'événements climatiques extrêmes fait peser une menace supplémentaire sur la durabilité des pratiques en matière d'assainissement et d'hygiène. Tous ces effets réclament des approches de l'adaptation aux changements climatiques, ce qui, dans la plupart des cas, entraîne une augmentation des coûts pour fournir et maintenir des services résilients. Ils offrent cependant également la possibilité d'examiner les habitudes d'utilisation et de consommation.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement peut contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques pour parvenir à un avenir durable et peu émetteur de CO₂. Les ODD et les réponses à l'Accord de Paris en tiennent compte. L'action ne doit cependant pas s'arrêter là. Peu d'institutions et d'acteurs chargés de mettre à jour et d'appliquer des stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques ont pleinement intégré les possibilités d'atténuation liées à l'eau et à l'assainissement. Dans ce contexte, différentes stratégies d'atténuation peuvent être envisagées pour les processus de planification et de gestion appliquées à l'extraction, à la distribution et au traitement des eaux et des eaux usées. Elles portent sur différents domaines comme l'augmentation de l'efficacité énergétique (par ex., l'installation de pompes au rendement énergétique plus élevé), la production et la récupération d'énergie renouvelable (ce qui réduit la demande en carburants fossiles) à l'aide, notamment, de turbines placées le long des

réseaux d'approvisionnement en eau et d'eaux usées pour la production d'énergie hydroélectrique.

Incorporer l'adaptation et l'atténuation au cadre, aux principes directeurs, aux comportements collaboratifs et aux dispositifs fondamentaux de SWA



Le partenariat Assainissement et eau pour tous a mis au point le cadre de SWA afin de favoriser une collaboration multipartite efficace en vue de soutenir des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement solides et résilients pour apporter un changement durable. C'est ce cadre d'action qui permet à présent au partenariat d'aider à relever les défis des changements climatiques. Il s'assure pour cela que les pays ont la capacité de fournir des services de façon durable en dépit des répercussions environnementales négatives.

Principes directeurs

1. Efforts multipartites

SWA a fondé son identité sur la conviction que de bonnes politiques publiques ne peuvent être conçues et correctement mises en œuvre que si elles sont le fruit d'efforts multipartites pour rassembler des gouvernements, la société civile, le secteur privé, des partenaires de développement et des institutions universitaires. L'implication de toutes les parties prenantes renforce l'efficacité des efforts d'adaptation et d'atténuation, car elle réunit les ressources en eau, la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la santé, l'alimentation, l'énergie et l'expertise climatique. Un exercice de cartographie institutionnelle et

politique peut contribuer à identifier quelles organisations, gouvernementales et non gouvernementales, sont impliquées dans l'eau, l'assainissement et le climat et à repérer les lacunes. Il convient de noter que, dans de nombreux cas, les ministères compétents sur les questions climatiques ne sont pas les mêmes que ceux qui sont responsables de l'eau et de l'assainissement. Des consultations d'experts ou des réunions communautaires au niveau local donnent aux parties prenantes l'occasion d'évoquer les risques et les incertitudes qui pèsent sur le secteur de l'eau et de l'assainissement.

2. Durabilité des services et des mesures

De nombreux facteurs, notamment politiques, institutionnels, financiers, sociaux et environnementaux, affectent la durabilité des services et les changements climatiques représentent un défi supplémentaire. Il est difficile de déceler la composante climatique parmi tous ces facteurs, mais un volume croissant de données probantes suggère que des changements dans l'exécution des programmes pourraient renforcer la résilience générale des services face aux risques climatiques et à d'autres pressions. Le fait de veiller à ce que les décisions prises au niveau local sur les infrastructures d'eau et d'assainissement s'appuient sur une compréhension suffisante des ressources et des risques climatiques, à ce que la définition des meilleures pratiques et les normes de construction soient respectées et que les modèles de services sont suffisamment flexibles pour s'adapter aux conditions changeantes pourrait en particulier permettre d'améliorer en profondeur la durabilité des services.

L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets incitent également le secteur de l'eau et de l'assainissement à améliorer la réponse qu'il apporte face à d'autres défis comme la croissance de la population, l'accélération de la demande et la concurrence pour l'eau. La possibilité de recentrer l'attention sur les efforts de fiabilisation et de protection des sources d'eau potable et sur le traitement sûr des eaux usées au travers du prisme d'une gestion plus durable coïncide en effet avec les larges aspirations de l'ODD 6.

3. Élimination des inégalités et normes minimales de couverture, d'accès, d'utilisation et d'efficacité des services

Les personnes dans les situations les plus risquées et les moins à même de gérer les répercussions des changements climatiques font généralement partie des populations les plus vulnérables. La plupart des régions les plus exposées aux risques de sécheresse ou d'inondation affichent déjà des niveaux d'accès à l'eau et à l'assainissement faibles. Selon une évaluation réalisée en 2017 par l'UNICEF, on estime que près de 160 millions d'enfants vivent dans des zones touchées par des sécheresses fortes ou extrêmement fortes et plus de 270 millions d'enfants vivent actuellement dans des régions sujettes à des inondations fortes, situées dans des pays où moins de la moitié de la population a accès à des installations d'assainissement adéquates.

Pour soutenir l'élimination des inégalités et renforcer la résilience climatique, il est nécessaire d'évaluer et de cartographier les risques liés aux changements climatiques identifiés puis de confronter ces informations avec les sites où vivent des communautés défavorisées et où les niveaux d'accès à l'eau et à l'assainissement sont faibles. De telles cartes devraient révéler des « points chauds » aux risques climatiques élevés à cause de la pauvreté et des faibles niveaux de couverture de

l'eau et/ou de l'assainissement. Elles doivent être utilisées pour définir ou mettre à jour les interventions prioritaires, et les adapter selon les contextes¹.

4. **Transparence et redevabilité**

Le droit à l'accès à l'information est bien établi dans le contexte international et dans les instruments relatifs aux droits de l'homme, y compris en matière de changements climatiques. La CCNUCC demande aux États « [d']encourager et [de] faciliter aux niveaux national et, le cas échéant, sous-régional et régional [...] l'accès public aux informations concernant les changements climatiques et leurs effets »².

En 2015, avec l'Accord de Paris, les parties ont établi un cadre de transparence accrue qui devrait permettre de construire une confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace. Par nature, ce cadre de transparence accrue porte sur tous les aspects importants de l'Accord de Paris, y compris le suivi des progrès dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national.

Il est donc important de s'assurer de la participation active, libre et significative des détenteurs de droits et d'autres parties prenantes pertinentes dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques climatiques aux niveaux national et international. Les décideurs à l'échelle nationale et internationale doivent rendre des comptes au sujet de la rapidité et de la qualité des processus participatifs, pour lesquels il faut au minimum exiger la publication des résultats liés à la participation et la mesure dans laquelle les points de vue de différentes parties prenantes ont été ou non pris en compte.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement doit faire partie intégrante de ces processus nationaux et infranationaux placés sous la direction du secteur climatique. Pour cela, il doit fournir une contribution active avec des solutions potentielles et des engagements pour l'adaptation aux changements climatiques et la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, il faut mettre en place des mécanismes de suivi des cibles nationales et des engagements internationaux en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, étant donné qu'ils sont liés à l'eau et à l'assainissement. La plateforme multipartite de prise de décision de SWA, le **mécanisme de redevabilité mutuelle**, pourrait jouer un rôle dans ce processus en garantissant qu'aux niveaux national, régional et mondial, les engagements conduisent à des actions spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et temporellement définies dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

5. **Prise de décisions fondées sur des éléments de preuve**

Bien que l'ampleur exacte des changements climatiques puisse sembler incertaine, les planificateurs et les décideurs politiques responsables du secteur de l'eau et de l'assainissement doivent agir dès maintenant pour renforcer la résilience climatique et soutenir les approches d'adaptation et d'atténuation.

Pour soutenir l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets dans les stratégies relatives à l'eau et à l'assainissement, il faut s'appuyer sur des données probantes et des analyses des répercussions des

¹Remarque : Une note d'information spécifique existe sur la question des inégalités. Elle est intitulée « [Ne laisser personne de côté](#) ». Nous encourageons le lecteur à y rechercher des informations supplémentaires.

² Voir l'Article 6 « Éducation, formation et sensibilisation du public » de la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#).

changements climatiques, y compris sur des effets déjà observés, ainsi que sur les meilleures informations disponibles issues de modèles climatiques et la réduction des projections climatiques. Ces analyses doivent porter sur différents secteurs et en comprendre les relations.

Des décisions qui tiennent compte du climat permettent d'identifier et de classer les emplacements à risque élevé et de cibler les investissements en conséquence (comme indiqué ci-dessus pour le principe de SWA en matière d'élimination des inégalités). Renforcer et compléter les analyses de situation par des critères liés aux changements climatiques contribue à garantir que les stratégies et les plans tiennent davantage compte des répercussions des changements climatiques.

6. Droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement

Comme pour tous les droits socio-économiques, les droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement entraînent des obligations immédiates et progressives. Toutes les interventions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation doivent par ailleurs tenir compte de ces obligations.

Les changements climatiques compliquent la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement. L'absence d'accès suffisant à l'eau pour l'usage personnel et domestique dans les régions affectées par un nombre croissant de sécheresses n'est pas nécessairement lié à une pénurie d'eau, mais est une conséquence de déséquilibres de pouvoir, de la pauvreté et de l'inégalité ainsi que de l'incapacité des gouvernements à faire une priorité de l'allocation de l'eau pour la satisfaction des besoins élémentaires. Cependant, les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation nécessaires pour lutter contre les changements climatiques donnent également l'occasion de renforcer les mesures prises en faveur de l'élimination des inégalités et de la réalisation des droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement, ainsi que d'autres droits de l'homme, y compris le logement, l'éducation et le travail.

7. Collaboration internationale et efficacité de l'aide

La CCNUCC constitue toujours un forum international de premier plan pour les négociations sur le climat. Des forums extérieurs à l'ONU et des coalitions d'acteurs non étatiques, comme des entreprises privées et des autorités municipales, contribuent également à la coopération internationale sur les changements climatiques.

Cette coopération internationale joue un rôle dans la stimulation de l'investissement public, des incitations financières et des réglementations destinées à promouvoir l'innovation technologique. Des politiques d'encouragement des améliorations technologiques qui protègent l'environnement peuvent réduire le coût de l'atténuation des changements climatiques et augmenter les chances de voir des pays s'engager à réduire leurs émissions.

Alors que plusieurs institutions nouvelles se concentrent sur le financement et la coordination de l'adaptation, cette dernière a généralement reçu moins d'attention que l'atténuation dans les politiques climatiques internationales, malgré le fait qu'elle soit potentiellement pertinente pour un plus grand nombre de pays.

Bien que la finance climatique se distingue du financement du développement de différentes façons, des similarités évidentes existent. En outre, les leçons tirées des expériences en matière de coopération pour le développement devraient être utiles

pour la création et l'évolution des mécanismes de finance climatique. Les principes d'efficacité de l'aide, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra, ont notamment souligné les domaines de responsabilité importants. Une leçon importante tirée du débat sur l'efficacité de l'aide est qu'un des éléments fondamentaux pour utiliser au mieux les financements disponibles est une capacité de gestion des finances au niveau national capable de gérer les caractéristiques complexes du système de financement aussi stratégiquement et efficacement que possible.

Comportements collaboratifs

Assainissement et eau pour tous (SWA) a identifié quatre comportements collaboratifs qui, lorsque les pays et leurs partenaires les adoptent, peuvent améliorer leur travail en commun pour renforcer les performances à long terme du secteur afin que l'assainissement, l'hygiène et l'eau soient disponibles pour tous, en tout temps et en tout lieu. Nous évaluons ici comment ils peuvent promouvoir l'intégrité et répondre aux pratiques de corruption.

1. Améliorer l'orientation gouvernementale des processus de planification sectorielle

Les interventions liées aux changements climatiques évoluent pour passer de la sensibilisation à l'identification et à la mise en œuvre de stratégies et de plans réels dirigés par les pays.

Le leadership des gouvernements est essentiel pour faire avancer l'adaptation et l'atténuation. Actuellement, les processus nationaux d'adaptation et d'atténuation et les stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement sont déconnectés. La solution à ce problème peut passer par la formation des décideurs gouvernementaux aux questions d'eau et d'assainissement et celle d'autres parties prenantes aux concepts et aux processus fondamentaux du climat, ou par l'identification des interventions d'adaptation et d'atténuation potentielles pour le secteur. En outre, il est nécessaire de mettre en place des cadres et des outils intersectoriels qui leur permettent de participer à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies qui intègrent le climat à l'eau et à l'assainissement.

2. Renforcer et utiliser les systèmes des pays

Une compréhension solide et réaliste par les pays de la composition des systèmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation constitue une première étape pratique vers leur renforcement.

Une gestion des finances publiques de qualité est un élément nécessaire à une intervention de qualité des pays face aux répercussions des changements climatiques à moyen et long terme. Le renforcement des systèmes nationaux aidera également les pays à accéder aux financements internationaux consacrés à l'atténuation et à l'adaptation dans le secteur EAH. L'accès aux fonds climatiques garantira ensuite des investissements destinés à concevoir des mesures d'adaptation, y compris la création de capacités institutionnelles, ce qui renforcera davantage les systèmes nationaux. Il s'agit d'un processus de renforcement mutuel.

En matière d'adaptation et d'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, il est important de tenir compte des prévisions météorologiques

nationales ainsi que des systèmes d'alerte rapide et de suivi des niveaux d'eau douce. L'observation systématique du climat est généralement réalisée par les centres météorologiques nationaux et par d'autres organes spécialisés. Le suivi des niveaux d'eau douce est quant à lui assuré par un organe public de gestion des ressources en eau. Étant donné que les systèmes de suivi nationaux font partie d'un réseau mondial, il est crucial de parvenir au maximum de cohérence dans les méthodes de mesure et d'observation. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) joue un rôle très important dans ce domaine.

Toute augmentation de la qualité des informations renforce les possibilités de compréhension du climat et de ses répercussions sur les écosystèmes d'eau douce, ce qui nous permet d'évaluer de façon plus précise les conditions futures aux niveaux local, régional, national et mondial. Des partenariats solides entre les services météorologiques, les spécialistes des ressources en eau et le secteur de l'eau et de l'assainissement sont fondamentaux pour leur permettre de collaborer et de comprendre le sens des mesures les plus récentes pour les services d'eau et d'assainissement.

3. Utiliser une plateforme unique d'information et de redevabilité mutuelle

Des données fiables, y compris des éléments de preuve sur les répercussions climatiques observées et projetées ainsi que sur la façon dont les populations les plus vulnérables sont affectées, et une réflexion critique sont essentielles pour prendre des décisions sur la destination des investissements, sur les méthodes de maintien et d'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et pour comprendre les politiques et les stratégies qui fonctionnent. C'est particulièrement nécessaire pour l'adaptation et l'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, mais on enregistre encore un manque généralisé de capacités de suivi, une collecte de données inconstante ou fragmentée et une utilisation limitée des systèmes d'information, ce qui nuit à la prise de décision efficace en matière de planification sectorielle, d'allocation des ressources et de définition des politiques.

La mise au point et le renforcement d'une plateforme de partage de l'information et de redevabilité mutuelle exigent un système inclusif pour mesurer la performance sectorielle par rapport à des objectifs et des cibles définis au niveau national, y compris en matière d'eau et d'assainissement dans le cadre de stratégies d'adaptation climatique et d'atténuation.

Alors que l'adaptation aux changements climatiques et son atténuation sont encore testées et étendues dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, un cadre qui permet une implication de différents acteurs dans un processus structuré de création, de transfert et de mobilisation de connaissances est essentiel. Ces informations peuvent faire l'objet d'une révision lors des rassemblements dans le secteur à l'occasion de forums sectoriels communs, ce qui permet à tous les partenaires d'exiger et d'appliquer la redevabilité mutuelle pour faire progresser le secteur. La création de capacités nationales et locales pour le suivi des performances sectorielles y compris du niveau de résilience du secteur de l'eau et de l'assainissement face aux changements climatiques est un élément essentiel du renforcement des systèmes nationaux.

4. Construire des stratégies de financement durables du secteur de l'eau et de l'assainissement

Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays développés se sont engagés à apporter au moins 100 milliards de dollars É.-U. de fonds privés et publics chaque année entre 2020 et 2025 pour des projets d'atténuation et d'adaptation. Cependant, les pays sont très en retard sur ces engagements et il n'existe aucune formule commune relative à la répartition de cette somme entre chacun d'entre eux. Les contributions respectives recommandées du secteur public et du secteur privé ne sont pas non plus précisées.

Les banques de développement, les organismes d'assistance, les fondations et quelques sources commerciales et du secteur privé ont le plus souvent représenté la majeure partie de ce qui est considéré comme le financement climatique. Par ailleurs, des institutions multilatérales comme le Global Environment Facility, le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'adaptation de la CCNUCC ont été utilisées pour financer directement des activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation. Les initiatives de financement climatique bilatérales, nationales et régionales constituent une source de financement émergente dans les pays développés et en développement, même si elles portent principalement sur l'atténuation.

Les discussions relatives au financement des activités liées aux changements climatiques se sont largement concentrées sur les sommes d'argent qui sont ou devraient être disponibles. La quantité de fonds est certainement importante, notamment dans les pays et régions particulièrement exposées aux changements climatiques. Néanmoins, la qualité des projets financés l'est tout autant. Des processus de financement ciblés et bien définis, qui affichent une justification climatique claire par rapport à l'ordinaire, peuvent contribuer à la mobilisation de nouvelles ressources en montrant au secteur public et au secteur privé pourquoi et comment garantir la résilience climatique du secteur de l'eau et de l'assainissement. Par ailleurs, les investissements doivent être destinés en priorité à des infrastructures durables sur le plan environnemental et résilientes face au climat, qui favorisent la santé, le bien-être, des moyens de subsistance et la productivité des femmes et génèrent également de l'emploi pour celles-ci.

Enfin, alors que la finance climatique s'étend, on observe certaines préoccupations sur le fait que les pays les plus vulnérables ne sont pas « prêts pour la finance climatique » et nécessitent un soutien institutionnel considérable pour effectivement avoir accès aux fonds, les utiliser et les gérer. Le soutien aux pays les plus pauvres dans l'accès au financement des activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation constitue une occasion supplémentaire de faire progresser la résilience climatique de l'eau et de l'assainissement au niveau national.

Dispositifs fondamentaux

1. Politique/Stratégie sectorielles

Il faut disposer d'un cadre stratégique dans lequel des politiques et des stratégies environnementales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation coïncident avec l'eau et l'assainissement, et vice-versa, afin d'orienter les programmes et les interventions pour créer des services plus résilients.

Liste de contrôle

- a. Le plan national d'adaptation considère-t-il l'eau et l'assainissement comme un secteur prioritaire ?
- b. Les politiques/stratégies nationales de développement de l'eau et de l'assainissement intègrent-elles les questions liées aux changements climatiques (y compris pour des chocs et des événements soudains ainsi que des événements au déclenchement plus lent), et coïncident-elles avec les priorités nationales en matière d'atténuation et d'adaptation ?
- c. Les stratégies nationales consacrées à l'eau et à l'assainissement intègrent-elles l'utilisation durable et l'eau et favorisent-elles une augmentation de l'efficacité de la distribution, des économies d'eau et une réutilisation de l'eau ? Constituent-elles généralement des options désirables « sans grand regret » même en l'absence de changement climatique ?
- d. Des stratégies de gestion des sécheresses et des inondations existent-elles dans le pays ? Mettent-elles la priorité sur l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine avant les autres utilisations en cas de pénurie ?
- e. Des informations rigoureuses sur le climat existent-elles dans le pays ? Sont-elles proposées au moment et à l'échelle géographiques opportuns pour justifier la planification des ressources en eau à moyen et long terme ? Sont-elles utilisées efficacement pour hiérarchiser les interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ?
- f. Les politiques environnementales intègrent-elles les principes de responsabilité, de participation, de genre et de protection des écosystèmes ainsi que les droits de la nature et la protection des groupes les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques ?

2. Dispositions institutionnelles**2.1 Coordination**

Un mécanisme de coordination interministériel doit être en place entre les services responsables de l'environnement, de l'eau, de l'agriculture, de l'énergie et du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Liste de contrôle

- a. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les changements climatiques sont-ils intégrés aux dialogues, aux révisions sectorielles communes, à l'échange d'informations et aux réunions de coordination afin de renforcer la collaboration entre les services et les organismes ?
- b. Les coordonnateurs nationaux de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, des Processus nationaux de communication de la Convention, des Processus nationaux d'adaptation et des engagements nationaux de l'Accord de Paris coordonnent-ils leurs actions avec les services gouvernementaux d'eau et d'assainissement pour la mise en place de priorités sectorielles en matière d'adaptation et d'atténuation ?
- c. Le secteur de l'eau et de l'assainissement est-il consulté et participe-t-il activement aux processus d'adaptation et d'atténuation ?

- d. Des mécanismes de coordination et des accords transfrontaliers pour le partage des ressources en eau sont-ils en place afin de faciliter l'adaptation climatique et la réduction des catastrophes ?

2.2 Dispositions pour la fourniture de services

Les modèles de fourniture des services d'eau et d'assainissement doivent être résilients face aux changements climatiques.

Liste de contrôle

- a. Des directives et des spécifications techniques en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation pour les technologies liées à l'eau et à l'assainissement sont-elles en place ?
- b. Les systèmes de fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont-ils conçus en fonction d'analyses de risques qui tiennent compte des changements climatiques et sont adaptées à différents contextes, afin de minimiser l'exposition de la population à d'éventuels échecs entraînés par des menaces climatiques ?
- c. Des normes environnementales et sociales sont-elles établies pour les services existants ainsi que pour les interventions futures ?

2.3 Redevabilité et réglementation

Des systèmes gouvernementaux doivent être en place pour le suivi des cibles nationales en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation ainsi que des engagements internationaux liés à l'eau et à l'assainissement.

Liste de contrôle

- a. Y a-t-il des mécanismes clairs et efficaces pour la participation citoyenne (par ex., au travers d'organisations de la société civile) à la gestion des risques et aux processus d'atténuation et d'adaptation ?
- b. Y a-t-il des mécanismes fonctionnels de contrôle interne, tels que des audits nationaux ou des commissions sur la transparence, qui vérifient la conformité avec les objectifs nationaux et les engagements internationaux (par ex., l'Accord de Paris sur le climat, le Cadre de Sendai, l'ODD 13) ?
- c. Y a-t-il une institution aux fonctions claires pour le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs et des engagements nationaux et internationaux liés aux changements climatiques ? Cette information est-elle rendue publique ?
- d. L'organisme national qui surveille les objectifs et engagements sectoriels (gestion des risques, atténuation et adaptation) réalise-t-il des révisions régulières ? Cet organisme est-il en capacité d'agir en tant qu'arbitre valable ?
- e. Y a-t-il des incitations à investir dans des technologies d'alerte rapide, d'adaptation au changement et d'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ?

3. Financement du secteur

Les priorités nationales définies pour la gestion des risques, l'adaptation et l'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement doivent trouver des mécanismes de financement adéquats.

Liste de contrôle

- a. Y a-t-il une évaluation exhaustive du coût de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement selon différents scénarios (par ex., sécheresses prolongées et inondations plus fréquentes) ?
- b. Y a-t-il suffisamment d'investissements, dotés de lignes budgétaires pour l'adaptation et l'atténuation et la préparation aux situations d'urgence, pour répondre aux engagements internationaux et aux cibles nationales dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ?
- c. Y a-t-il suffisamment de ressources et de capacités pour réaliser les objectifs nationaux et les engagements internationaux en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques, d'adaptation et d'atténuation ?
- d. Les critères de financement accordent-ils de l'importance à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation et à l'atténuation pour qu'elles s'intègrent à une programmation durable en matière d'eau et d'assainissement qui montre une certaine résilience face aux événements météorologiques extrêmes et récurrents et qui favorise la résilience climatique ?
- e. Le secteur de l'eau et de l'assainissement s'est-il entendu sur un plan d'action avec les coordonnateurs nationaux en matière d'environnement afin de garantir des financements de la part de fonds multilatéraux liés aux changements climatiques (par ex., Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation, le Global Environment Facility) ?
- f. Une analyse institutionnelle a-t-elle été réalisée au sujet des options de financement (par ex., transferts de liquidités) et des intermédiaires pour soutenir les systèmes d'assainissement, notamment au bénéfice des ménages les plus pauvres, lorsqu'un réinvestissement destiné à l'adaptation aux conditions climatiques et/ou à la reconstruction postérieure à des événements météorologiques extrêmes est nécessaire ?

4. Planification, supervision et révision

4.1 Planification

Les plans nationaux relatifs à l'eau et à l'assainissement doivent s'appuyer sur une analyse des risques préliminaire qui intègre une composante climatique.

Liste de contrôle

- a. Le secteur de l'eau et de l'assainissement a-t-il, aux côtés des dirigeants locaux, réalisé et/ou mis à jour une analyse nationale des risques qui tienne compte des différents risques climatiques, du niveau d'exposition des infrastructures et de la population, ainsi que des vulnérabilités du secteur face aux changements climatiques ?

- b. Les risques liés aux changements climatiques sont-ils cartographiés en même temps que les communautés défavorisées et les faibles niveaux d'accès à l'eau et à l'assainissement ? Cette cartographie est-elle utilisée pour définir ou mettre à jour les priorités, les objectifs et les activités d'adaptation et d'atténuation adaptées à différents contextes ?
- c. Les processus de planification dans le secteur de l'eau et de l'assainissement offrent-ils suffisamment de flexibilité pour intégrer des risques nouvellement identifiés et mettre à jour les priorités en fonction de nouvelles cibles nationales et de nouveaux engagements internationaux en matière d'adaptation et d'atténuation ?
- d. Le secteur privé s'est-il engagé à soutenir les possibilités offertes par l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation ?

4.2 Suivi et révision

Les systèmes de suivi utilisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement doivent être capables d'évaluer les améliorations issues de l'introduction de mesures d'adaptation et d'atténuation.

Liste de contrôle

- a. Les plans et les stratégies en matière d'eau et d'assainissement intègrent-ils des systèmes de suivi qui comprennent des indicateurs destinés à mesurer l'efficacité des actions d'adaptation et d'atténuation prioritaires ?
- b. Les indicateurs qui mesurent le niveau d'adaptation et d'atténuation dans le secteur sont-ils connectés à des bases de données existantes (nationales ou internationales) ? Les méthodes de collecte des informations sont-elles simples à utiliser dans des situations où les ressources sont limitées ?
- c. Y a-t-il une capacité à suivre des événements climatiques soudains ou au déclenchement lent ? Y a-t-il des systèmes d'alerte rapide pour fournir des informations opportunes aux décideurs ?
- d. Y a-t-il des évaluations des effets des précédentes interventions en matière d'eau et d'assainissement qui comprennent une analyse des répercussions des menaces climatiques sur la réalisation des effets et des objectifs désirés ?
- e. Y a-t-il des programmes de recherche qui fournissent des informations sur les facteurs qui alimentent la demande en assainissement, y compris l'influence des risques climatiques (par ex., inondations) sur la volonté des personnes et la capacité à long terme à (ré)investir dans l'assainissement ?
- f. Des mécanismes sont-ils en place pour apprendre, partager et diffuser les leçons tirées de la mise en œuvre d'expériences pilotes d'adaptation et d'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ?
- g. Des systèmes de suivi des ressources en eau et du climat sont-ils en place au niveau des bassins hydrographiques ?

5. Renforcement des capacités

Les institutions qui travaillent avec l'eau et l'assainissement doivent disposer des capacités pour répondre à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, de l'atténuation et de la réduction des risques dans le secteur ainsi que de la capacité à chercher comment l'eau et l'assainissement sont reliés à d'autres plans sectoriels.

Liste de contrôle

- a. Y a-t-il un plan de renforcement des capacités exhaustif pour améliorer les connaissances en matière d'adaptation, d'atténuation et d'évaluation des risques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, qui s'appuie sur une évaluation des besoins (par ex., données météorologiques, modélisation, analyse de l'évolution des eaux souterraines) ?
- b. Tous les niveaux de gouvernement disposent-ils des capacités techniques en matière de gestion des risques, d'adaptation et d'atténuation dans l'eau et l'assainissement (par ex. pour réunir des informations au sujet des répercussions sur les plus vulnérables et des taux de progression) ?
- c. Les marchés locaux sont-ils résilients face aux répercussions climatiques et capables de supporter la demande de services lors des crises, qu'il s'agisse d'événements soudains ou au déclenchement lent ?
- d. Des technologies et des solutions appropriées existent-elles pour augmenter le stockage en surface ou souterrain de l'eau, pour améliorer l'efficacité des systèmes de distribution et pour réutiliser l'eau ?
- e. Y a-t-il des capacités pour un déploiement efficace des efforts d'adaptation et d'atténuation climatiques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement par les partenaires de mise en œuvre ?

Remarque : L'[Outil d'analyse des goulots d'étranglement \(WASH BAT\)](#) utilise une structure de dispositifs fondamentaux comparable et peut simplifier l'analyse des listes de contrôle et des questions ci-dessus. Elles ont été conçues en tenant compte des critères d'analyse existants pour les situations d'urgence, fragiles ou affectées par les changements climatiques.

Intégrer l'adaptation et l'atténuation aux activités mondiales et régionales de SWA

Le partenariat travaille à l'échelle internationale, régionale et nationale et les partenaires de SWA peuvent prendre différentes mesures à chacun de ces niveaux pour faire progresser l'adaptation et l'atténuation. L'intégration des approches destinées à faire avancer ce programme dans ses webinaires, dans les dialogues ministériels à l'occasion des réunions de haut niveau et dans des séances organisées lors de conférences internationales et régionales figure parmi ces possibilités.

Mécanisme de redevabilité mutuelle

Le mécanisme de redevabilité mutuelle est en grande partie destiné à soutenir les partenaires de SWA dans la conception des plateformes multipartites nécessaires afin de mener des discussions significatives sur les moyens pour eux de rendre des comptes.

Ces plateformes permettront non seulement aux partenaires de SWA de satisfaire les engagements convenus dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle, mais également de faciliter l'accomplissement des ODD et d'autres priorités nationales, y compris les domaines de l'adaptation et de l'atténuation climatiques qui connaissent une évolution rapide. À ce titre, et comme évoqué plus haut dans la présente Note d'information, le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA donne au secteur de l'eau et de l'assainissement une occasion importante de formuler des engagements et de suivre ses progrès dans l'adaptation et l'atténuation en relation avec d'autres processus régionaux, nationaux et infranationaux qui portent sur le climat.

Réunions de haut niveau

Les réunions de haut niveau d'Assainissement et eau pour tous offrent l'occasion d'échanger sur des questions qui intéressent les partenaires. La recherche de méthodes pour renforcer le travail des partenaires, l'échange de bonnes pratiques et l'identification des goulots d'étranglement qui freinent l'adaptation et l'atténuation doivent être intégrés à toutes les discussions lors des réunions de haut niveau. L'examen des engagements en matière de financement climatique et des progrès vers des conditions déterminées au niveau national, afin de souligner les répercussions sur les plus vulnérables et le rythme des progrès, pourrait être intégré aux Réunions de haut niveau.

Gestion des connaissances, webinaires, portail d'outils de SWA

Assainissement et eau pour tous assure la promotion d'outils de gestion des connaissances, notamment des webinaires et un portail d'outils. Le partenariat met également en place une plateforme pour le mécanisme de redevabilité mutuelle, afin que les partenaires puissent partager des informations sur les engagements qu'ils ont pris et sur leurs progrès. Tous les outils de gestion des connaissances comprendront des informations spécifiques sur les méthodes d'intégration de l'adaptation et de l'atténuation dans les activités.

Assainissement et eau pour tous poursuivra également l'apprentissage entre pairs parmi les pays et organisations ainsi que l'échange de connaissances sur l'adaptation et l'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cela donnera l'occasion de partager les bonnes pratiques, y compris sur les méthodes de définition des politiques et des mesures de financement destinées à faire progresser ce programme (y compris également les relations intersectorielles).

Pour cela, Assainissement et eau pour tous cherchera à proposer des formations/renforcements de capacités qui s'appuient sur l'expertise collective aux côtés de ses partenaires et à leur intention en matière d'adaptation et d'atténuation, éventuellement à l'aide de « conseillers climatiques ».

Réunions du Comité directeur

La politique mondiale d'Assainissement et eau pour tous est régie par le Comité directeur. Ses réunions offrent la possibilité d'évoquer les questions liées à l'intégration de l'adaptation et de l'atténuation dans les activités des partenaires et permettent aux membres du Comité directeur de mieux comprendre pourquoi il est important pour le partenariat de faire avancer ce programme, ainsi que la direction que le Comité directeur doit suivre pour cela. Les réunions du Comité directeur doivent également tenir compte de la participation des coordonnateurs nationaux sur l'environnement qui

supervisent la coordination des plans d'adaptation et des engagements nationaux liés à l'accord de Paris.

Processus de l'ONU et Forum politique de haut niveau

La taille des conférences des Nations Unies consacrées aux changements climatiques a connu une croissance exponentielle ces 20 dernières années et elles font à présent partie des plus grandes réunions internationales au monde. Les négociations intergouvernementales sont également devenues plus complexes et impliquent un nombre toujours plus grand de dirigeants venus du monde entier, à tous les niveaux, ainsi que de nombreux représentants de la société civile et des médias internationaux.

Ces conférences constituent les forums mondiaux les plus en vue pour des discussions multilatérales sur les changements climatiques et les réunions formelles de la Conférence des parties (COP) les utilisent pour deux objectifs principaux :

1. Examiner la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ; et
2. Adopter des décisions pour poursuivre la définition et le déploiement de ces trois instruments.

Les partenaires d'Assainissement et eau pour tous, en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs, doivent saisir cette occasion de peser sur l'agenda, sur les négociations et sur les priorités politiques, tout comme sur d'autres processus clés des Nations Unies, y compris le Forum politique de haut niveau.

Intégrer l'adaptation et l'atténuation aux activités menées au niveau national

Les partenaires d'Assainissement et eau pour tous doivent améliorer le caractère inclusif de leurs politiques et budgets afin de faire progresser l'adaptation et l'atténuation.

Certaines approches que les partenaires peuvent envisager sont décrites ci-dessous :

1. **Participation** : renforcer la participation de spécialistes de l'eau et de l'assainissement à des processus nationaux consacrés au climat et la participation d'experts du climat à des groupes de travail sur l'eau et l'assainissement ainsi qu'à des révisions sectorielles communes, des réunions de partenariats et des réunions de haut niveau afin d'augmenter leur compréhension des répercussions des changements climatiques sur le secteur et, plus largement, sur les secteurs des ressources en eau, de l'agriculture et de l'énergie.
2. **Données probantes** : soutenir la génération de données probantes au sujet des répercussions des changements climatiques sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que les comportements et intégrer des critères climatiques aux études d'impact des précédentes interventions, y compris une analyse de la façon dont les menaces climatiques affectent la réalisation des effets et des objectifs désirés.
3. **Suivi** : mettre au point des indicateurs climatiques pour suivre et évaluer l'efficacité et l'effet sur l'égalité des mesures prises en matière d'adaptation et d'atténuation ainsi que leur contribution à la durabilité des services

d'approvisionnement en eau et d'assainissement (par rapport à leur évolution en l'absence de mesures).

4. **Accès à l'information** : garantir que l'accès aux informations relatives aux mesures proposées pour l'adaptation et l'atténuation est compréhensible pour toutes les parties prenantes, qu'il permet d'entreprendre des actions et qu'il est disponible pour tous.
5. **Politique, stratégie et planification** : encourager tous les pays partenaires de SWA à soutenir la définition d'évaluations des risques climatiques pour l'eau et l'assainissement afin de former des politiques et stratégies sectorielles et intersectorielles et de concevoir des normes techniques et des dispositions en matière de gouvernance pour l'adaptation et l'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
6. **Redevabilité** : les partenaires de SWA collaborent pour connecter les objectifs du climat, de l'eau et de l'assainissement et intégrer l'adaptation et l'atténuation aux engagements destinés au mécanisme de redevabilité mutuelle.
7. **Décentralisation et autorités locales** : collaborer plus étroitement avec les ministères ou les services des autorités locales afin de favoriser le partage d'informations et le renforcement des capacités au niveau local dans les gouvernements au sujet des initiatives d'adaptation et d'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Parallèlement, promouvoir des politiques issues d'informations de terrain pour que les approches locales en matière d'adaptation aux changements climatiques soient prises en compte dans les processus nationaux d'adaptation et d'atténuation climatiques, ainsi que dans les stratégies du secteur de l'eau et de l'assainissement. Créer des structures locales pour répondre aux exigences liées à des contextes climatiques spécifiques et allouer des ressources spécialement destinées à favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation.
8. **Financement** : créer des lignes budgétaires spécifiques qui sont consacrées à l'adaptation et l'atténuation climatiques et qui soutiennent le renforcement des capacités en matière de financement climatique innovant, y compris des instruments de gestion des risques qui ne transfèrent pas directement de l'argent, mais atténuent les risques, comme des garanties et des assurances. Chercher à générer des financements supplémentaires pour le secteur en puisant dans la finance climatique et en réaffirmant l'importance de présenter des propositions solides en matière d'adaptation et d'atténuation.
9. **Visibilité** : fournir des arguments à haut niveau pour que l'eau et l'assainissement occupent une place prépondérante dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Conclusion

Les changements climatiques et la crise climatique mondiale aggravent les défis existants et compliquent de plus en plus la fourniture de service. Ces défis plus complexes réclament de nouvelles stratégies.

La coordination des objectifs en matière de climat et d'eau et d'assainissement est bidirectionnelle. D'un côté, les responsables des politiques climatiques doivent mieux comprendre le rôle important que l'eau et l'assainissement peuvent jouer dans l'atténuation et notamment la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, y compris pour les domaines les plus oubliés de l'assainissement et de l'hygiène. En effet, le secteur de l'eau et de l'assainissement doit occuper une place plus prépondérante dans les Plans nationaux d'adaptation et il peut contribuer aux engagements nationaux formulés dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Les responsables des politiques consacrées à l'eau et à l'assainissement doivent eux aussi comprendre le fonctionnement des processus climatiques et intégrer des critères climatiques aux politiques nationales en matière d'eau et d'assainissement.

Alors que de nouvelles approches innovantes du financement climatique sont récemment entrées en jeu, le secteur de l'eau et de l'assainissement reste à la traîne pour en profiter. C'est principalement dû au manque actuel de compréhension par les acteurs de l'eau et de l'assainissement du fonctionnement des mécanismes de financement climatique et des façons de définir une justification climatique solide en faveur de l'eau et de l'assainissement.

Les progrès de l'adaptation et de l'atténuation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont une question de justice sociale – ce sont en effet les personnes pauvres et marginalisées qui souffrent le plus en dépit du fait que leurs émissions de gaz à effet de serre sont les plus faibles – et un impératif moral pour l'intérêt des générations futures. Nous nous trouvons face à une occasion unique de transformer les systèmes de gouvernance et de gestion existants et d'augmenter la cohérence des objectifs en matière de climat, d'eau et d'assainissement afin d'offrir un futur durable pour tous. Le partenariat mondial multipartite SWA occupe une position stratégique pour mobiliser ses partenaires afin de progresser rapidement dans l'adaptation aux répercussions des changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Références

- [Partenariat mondial de l'eau et UNICEF, Cadre stratégique pour le développement résilient au changement climatique du secteur EAH \(2014, mis à jour en 2017\).](#)
- [ONU-Eau, Note de politique sur le changement climatique et l'eau, Genève, 2019.](#)
- [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Climate Change and the Human Rights to Water and Sanitation - Position Paper \(Changement climatique et droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement - note d'orientation\)*, Genève, 2010.](#)
- [Partenariat mondial de l'eau et UNICEF, *Linking risk with response: options for climate resilient WASH \(Associer risque et intervention : options pour un secteur EAH résilient face au climat\)*, 2017.](#)
- [UNICEF, *Soif d'avenir : l'eau et les enfants face aux changements climatiques*, New York, 2017.](#)

- [Overseas Development Institute, *Going beyond aid effectiveness to guide the delivery of climate finance* \(Aller au-delà de l'efficacité de l'aide pour orienter l'apport des financements climatiques\), Londres, 2011](#)
- [Partenariat mondial de l'eau, *Se préparer à l'adaptation : L'histoire méconnue de l'eau dans les processus d'adaptation au changement climatique*. GWP, Stockholm, 2018](#)

Produit par SWA, novembre 2019
Contact : info@sanitationandwaterforall.org